

L'église



La construction de l'Eglise Sainte Catherine date du XIV^{ème} siècle (sa date exacte n'est pas connue, l'Eglise est mentionnée pour la première fois en 1379). En 1830, trop petite pour accueillir l'ensemble des villageois, elle fut reconstruite et agrandie. Ces travaux entraînent un changement d'orientation de l'Eglise : elle perdit alors l'orientation classique est/ouest pour s'ouvrir du sud au nord. Tout au long du XIX^{ème} siècle, le clocher fut l'objet de diverses réparations. Plus récemment, au cours des années 80, l'intérieur de l'Eglise a été réaménagé : pavage du sol, acquisition de nouveaux bancs, modifications des installations liturgiques...

Sophie GERLEC

Le tableau de Sainte Catherine d'Alexandrie (1822) est actuellement entre les mains du restaurateur d'art. La restauration du cadre quant à elle est terminée. Sont en cours également des devis pour les travaux de réfection des façades. Un paratonnerre sera installé à l'automne avec remplacement du coq. La paroisse envisage d'installer prochainement le chauffage. Enfin, la Mairie étudie la réfection de l'éclairage public Place de la Mairie pour une meilleure mise en valeur de l'Eglise, du clocher et de la Place.

Pour l'agrandissement du cimetière, l'installation du columbarium et du jardin du souvenir, les plans et les devis sont en cours.

Liberté, égalité, fraternité... sur le fronton de l'Eglise ?

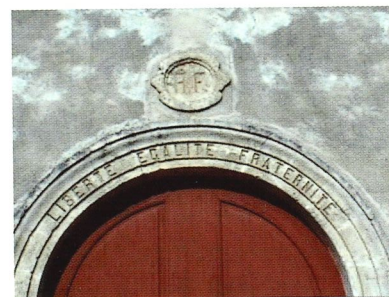
On nous interroge souvent sur le pourquoi de la devise de la République sur le fronton de l'Eglise. Un petit point d'histoire est nécessaire pour comprendre.

En 1802, Napoléon signe un concordat avec le Pape. Ce traité reconnaît que la religion catholique est « la religion de la majorité des français ». Les prêtres sont salariés de l'Etat et les paroisses sont gérées financièrement par des « Conseils de Fabrique » constitués du Curé et d'un certain nombre de laïcs. Ces fabriques financent le culte dans la paroisse ainsi que l'entretien de l'Eglise, du presbytère qui sont propriétés des Fabriques.

En 1905, le gouvernement décide la séparation des Eglises et de l'Etat. Les prêtres ne sont donc plus salariés de l'Etat, les Conseils de Fabrique sont

dissous, les propriétés qui procurent des revenus sont vendues ou transférées aux Bureaux de Bienfaisance communaux (ancêtre des CCAS).

Il est bien évident que l'entretien des Eglises et presbytères ne peut plus être assuré par la simple obole des fidèles de par la « nationalisation » des propriétés qui en assuraient le financement. Aussi, la loi de séparation prévoit que la propriété des églises passe aux Communes (l'Etat se réserve les Cathédrales). Ainsi, les églises deviennent des bâtiments communaux, au même titre que la mairie. Les Communes ont donc obligation d'entretien, ainsi que des presbytères communaux (à Loix, le presbytère est propriété de l'Association Diocésaine). Des Maires plus zélés ou plus



anticléricaux que d'autres...décidèrent d'apposer alors la devise républicaine sur la façade des églises au même titre que celle inscrite sur les Mairies. Ils n'en avaient pas l'obligation, c'est pour cette raison que toutes les églises ne possèdent pas cette inscription. Malgré l'inscription, il n'y a pas d'églises « républicaines » comme on a pu le dire ou l'écrire, notamment pour celle de Loix !

Thierry LARRIEU
Président de la Bibliothèque

L'Association Chants du Monde, chants sacrés propose cette année trois concerts :

- le 16 juillet à 21h : • L'Octuor de Sion (Suisse) - chants, répertoire éclectique
- le 19 août à 21h : • Cambridge Voices
- le 28 octobre à 20h30 : • Musique sacrée de Notre Dame de Paris

